

**SEANCE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le trois février deux mil dix-sept.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15      Votants 15

**Étaient présents** 12 : MM. MARTIAL Claude, GALIDIE Lucette, BERNARD Anne, PITON Alain. GERVAIS Alain, LEROUX Bruno, PELLETAN Karen, PEREIRA Maria, BROSSARD Valérie, GUIGNARD Didier, HUTHER Lyslaine et MAÏSTRE Raphaël

**Absents excusés** 3 : Mme GENDREAU Marie-Hélène qui a donné procuration à M. GUIGNARD Didier, M. MENERET Olivier qui a donné procuration à M. MARTIAL Claude et M. LABORDE Dominique qui a donné procuration à Mme BERNARD Anne.

**Secrétaire de séance** : M. PITON Alain a été élu à l'unanimité.

## **I. COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

## **II. PROJETS IMMOBILIERS**

### **a) CESSION TERRAIN**

TERRAIN AGRICOLE ZC 24 Terrier Monpensé

Monsieur Le Maire informe les conseillers que l'exploitant de la parcelle communale située au lieudit « Terrier de Monpensé » nous propose de l'acheter. Cette acquisition lui permettrait d'être propriétaire de l'ensemble qu'il cultive de 5,52 ha.

Entendu l'exposé ci-dessus et compte tenu des prix du marché, le conseil municipal accepte la demande ci-avant :

- Et fixe le prix de vente à 5 000 € l'hectare
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui découlent de la présente décision.

## **III. TRAVAUX EN COURS ET PROJETS 2017**

### **a) Travaux en cours**

#### **1. Local comité des fêtes**

La construction de l'espace pour le comité des fêtes, sous la scène de la salle polyvalente, est abandonnée. A la place, il aimerait utiliser le local nommé «la jardinerie», situé à proximité du château, que la commune n'utilise pas et qui est bien plus accessible. Les membres de l'association se chargeront des travaux d'aménagement. Accord unanime du conseil.

## 2. Divers

- La plate forme destinée à l'installation d'un abribus aux cinq chemins a été faite par les employés communaux.

- Les poubelles ont été posées : quatre route de St Genis, deux au stade et une à la zone, derrière les établissements Vinéa.

### b) Projets 2017

#### 1. Accessibilité et sécurisation de l'école – D.E.T.R 2017

Mr le Maire rappelle que suite à la délibération du 3 mars 2016, un dossier de DETR a été déposé à la Préfecture. Mais faute de crédits suffisants aucune aide n'a pu nous être attribuée. Suivant la circulaire du 19 janvier dernier, Monsieur le Préfet nous propose de renouveler notre demande telle qu'elle a été présentée en 2016 si le coût de la dépense n'a pas évolué.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité :

- son souhait de réaliser en 2017 le programme nécessaire à la mise en sécurité et accessibilité de l'établissement scolaire Jules FERRY, qui se décompose comme suit :

- ⑩ Achat d'une installation télécommandée avec 2 visiophones pour verrouillage et déverrouillage du portillon de la cour et de la porte d'entrée de l'école au prix de 6 774,10 € HT soit 7 451,51 € TTC.
- ⑩ Aménagements des abords de l'école pour un total de 110 133,00 € HT soit 132 159,60 € TTC. (y compris la maîtrise d'œuvre et les missions annexées d'un montant de 11 718,65 € HT)

- sa demande de DETR au titre de l'enveloppe 2017

#### 2. Travaux école

##### ▪ Cages d'escaliers et classes

Suite à des infiltrations d'eau, les ouvertures et les murs des cages d'escaliers doivent être refaits ainsi que les peintures des classes. La commission patrimoine se réunira le 14 février prochain pour étudier les devis des entreprises.

Mme Galidie fait part de son entretien avec l'électricien pour l'éclairage. La mise en place d'un va et vient sera plus cher car un câblage plus important serait nécessaire. Une lumière avec un détecteur est plus adaptée car il est possible de réutiliser les lignes existantes et ce système, modernisé, fonctionne bien. Accord du conseil.

##### ▪ Local de rangement

L'augmentation des activités de l'ACM a nécessité l'achat de matériels pour l'évolution des enfants. Afin de pouvoir ranger ce nouveau matériel correctement, M.Le Maire propose de construire un local derrière le préau, côté garderie, dans l'angle de la cour. Après délibération, le conseil accepte la proposition ci-dessus et autorise Mme GALIDIE a effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

#### 3. Toiture de l'atelier chaufferie

Le devis présenté par le couvreur en 2016 devra être réactualisé.

#### 4. Voirie

La commission s'est réunie le 17 janvier 2017 :

##### ○ Travaux 2016 restant à réaliser :

- ⑩ chemin piétonnier Route de St Genis, participation communale à verser au département
- ⑩ Chez Chaudet, après la réfection des canalisations d'eau par la RESE, pose d'enrobé à chaud dans tout le village ;
- ⑩ Chez Drouet : impasse du puits à aménager en calcaire ;

- ⑩ Chez Pelaud : s'agissant d'une route départementale, le conseil département doit régler un problème d'écoulement des eaux pluviales. Coût à la charge de la commune : 12 890 €
- Projets 2017 :
  - ⑩ Avenue de la Libération, pose d'enrobé face au chemin des joncs ;
  - ⑩ Au niveau du bois de la Cheneurie : enrobé sur 235 m
  - ⑩ Au virage du CFA : bordure et enrobé ;
  - ⑩ Route de Clion : tabouret à refaire
  - ⑩ Chez Daufour : bordures à poser dans deux virages ;
  - ⑩ La Blanche : bordure dans le virage
  - ⑩ Pierrières de St Germain : bordure dans le virage ;
  - ⑩ Bitume à étaler dans les fissures : Chemin de chez Daufour, impasse de la Blanche et place Jean Moulin.
  - ⑩ Enrobé à froid et calcaire à étendre dans les chemins
  - ⑩ Élagage des bois en bordure des voies.
  - ⑩

## IV. ACHAT DE MATERIELS

### a) *Écrans et tableau*

Le conseil décide d'acheter :

- un écran (200 x 200) à 188,40 € TTC et un tableau conférence tous les deux sur pied qui resteront dans la salle Jean Moulin et serviront notamment au club informatique
- et un second écran à 188,40 € TTC pour la salle polyvalente.

### b) *Fourneau salle polyvalente*

L'appareil de cuisson de la salle polyvalente a une petite fuite de gaz qui n'est pas réparable, le matériel étant trop ancien. L'étude est en cours pour le remplacer.

### c) *Photocopieurs secrétariat et groupe scolaire*

Les photocopieurs de la mairie et de l'école sont anciens. Ils demandent de plus en plus de réparations et doivent être changés, nos contrats de maintenance étant obsolètes. M. Le Maire doit rencontrer des fournisseurs pour l'établissement de devis.

### d) *Radars pédagogiques*

Afin de sensibiliser les conducteurs à plus de prudence, M. Le Maire propose de réfléchir sur l'achat de radars pédagogiques photovoltaïques pour les avenues de la Libération et de l'Europe.

## V. PERSONNEL COMMUNAL

### a) *Naissance*

De Thomas le 26 janvier au foyer d'Amandine, employée au secrétariat de la mairie.

## **b) Rémunération des animateurs TAP**

Monsieur Le Maire informe les conseillers que suite au décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les nouvelles échelles de rémunération des agents de la fonction publique, la grille indiciaire sur laquelle est calculé le salaire des animateurs TAP n'existe plus. Il y a donc lieu de fixer une nouvelle base de traitement pour ces agents.

Entendu l'exposé ci-dessus et sur proposition de Mr Le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité que la rémunération des animateurs TAP sera calculée sur la base de la grille indiciaire des adjoints territoriaux d'animation au 1<sup>er</sup> échelon, soit actuellement Indice brut 347, majoré 325.

Cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **VI. CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

Monsieur Le Maire informe les conseillers que préalablement au vote du budget primitif 2017, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2017 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal autorise le Maire, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits portés au budget de l'année précédente.

## **VII. COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

### **a) Cartes d'identité**

Le 20 janvier, réunion organisée par Mme Le Sous-Préfet sur la nouvelle organisation de délivrance des cartes nationales d'identité. Dans le département seules 27 mairies équipées d'un dispositif spécial pourront recueillir les demandes. Dans notre secteur il y aura : Jonzac, St Genis, Montendre, Mirambeau, Montguyon et Barbezieux.

### **b) FDGDON**

Le 31 janvier à Réaux sur Trèfle : 643 ragondins piégés.

### **c) Sécurité routière**

Le 2 février M. Le Préfet réunissait les Maires autour de 4 tables rondes :

- les jeunes - 1ères victimes de la route,
- les usagers vulnérables (cyclistes, piétons) et les séniors,
- les entreprises des acteurs volontaires
- relâchement des comportements et réponses répressives.

### **d) Association donneurs de sang**

Le 4 février avait lieu l'assemblée générale de l'association des donneurs de sang. Les collectes se

passent toujours très bien à St germain. Beaucoup de diplômés ont été remis.

### **e) Comité des fêtes**

Les 26 membres du comité des fêtes se sont réunis en assemblée générale le 30 janvier. Il a été fait le point sur les 17 manifestations organisées au cours des 12 derniers mois et les projets d'animation ont été listés. Le résultat financier est positif ce qui leur donne la possibilité d'investir dans l'achat d'un tivoli. Ils remercient le conseil pour la mise à disposition du local près du château qui est en cours d'aménagement.

### **f) Légion d'Honneur**

M. Le Maire a assisté à la cérémonie au monument aux morts organisée par la société des membres de la Légion d'Honneur.

### **g) Réforme des programmes de l'école primaire**

A compter de la rentrée 2017 les livres scolaires seront à remplacer. Coût : 30 € par enfant du cycle II (CP, CE) et 65 € pour le cycle III (CM) soit un montant total pour notre collectivité de 3775 €.

### **h) Tempêtes des 3, 4 et 5 février**

Quelques poteaux téléphoniques et indicateurs ont été endommagés et un câble électrique désagrafé.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

### **a) CLIC**

Le CLIC souhaiterait organiser les séances de motricité, destinées aux personnes à mobilité réduite, à la salle Jean Moulin le vendredi de 16 h 30 à 17 h 30. Accord du Conseil pour le prêt de notre salle, 1 heure par semaine, à partir du vendredi 31 mars.

### **b) Zones Blanches**

L'État a mis en place un questionnaire pour faire remonter les problèmes de téléphonie mobile et d'internet. Après avoir questionné les habitants de la commune, les informations collectées ont été transmises à la Communauté des communes de la Haute Saintonge à la demande du président Mr Claude BELOT.

### **c) Chantiers d'insertion**

La Communauté des Communes nous informe qu'elle peut mettre à notre disposition des groupes de personnes employées dans le cadre de chantier d'insertion au prix de 4 €/heure. Jusque là, ce service était gratuit et la commune ne finançait que les matériaux nécessaires aux travaux réalisés. Actuellement notre commune n'a pas de besoin particulier.

**d) Remerciements**

- de Mr Bougeois pour les marques de sympathies témoignées lors du décès de son épouse Myriam
- de Ludivine et Céline pour l'aide financière versée par la commune dans le cadre de leur action humanitaire « les blouses blanches ».

La séance est levée à minuit.